

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00273 Numéro SIREN : 834 071 276 Nom ou dénomination : GE D'ALBRET

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2022 sous le numéro de dépôt 6553

Attestation

Etat exprimé en euros



Dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** de l'entreprise **SAS GPT EMPL D'ALBRET**, pour l'exercice du **01/01/2021** au **31/12/2021**, et conformément aux termes de ma lettre de mission et à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de mes travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du Bilan	:	496 062 €
- Chiffre d'Affaires	:	3 059 124 €
- Résultat Net Comptable	:	99 265 €

**CERTIFIE CONFORME
A L ORIGINAL**

LOUBET Jean-Jacques

Fait à Perpignan
Le 13/05/2022

Valérie MATIGNON
Expert-comptable

ENTREPRISE

SAS GPT EMPL D'ALBRET

4 place Henri Birac

47200 MARMANDE

Forme juridique

GPT

N° de Siret

83407127600044

Régime fiscal

RN

Code activité

7830Z

Exercice du

01/01/2021

au

31/12/2021

Edition du

01/01/2021

au

31/12/2021

Etat exprimé en euros

ACTIF

Immobilisations nettes	640,00	0,13
Stocks	0,00	
Réalizable	439 653,93	88,63
Disponible	55 767,66	11,24
	496 061,59	100,00

PASSIF

Capitaux propres	108 680,80	21,91
Provisions risques et charges	2 500,00	0,50
Emprunt long et moyen terme	271,67	0,05
Exigible court terme	384 609,12	77,53
Concours bancaires courants	0,00	
	496 061,59	100,00

TRESORERIE

Fonds de roulement net	115 892,47
Besoin en fonds de roulement	60 124,81
Trésorerie nette	55 767,66

RESULTAT

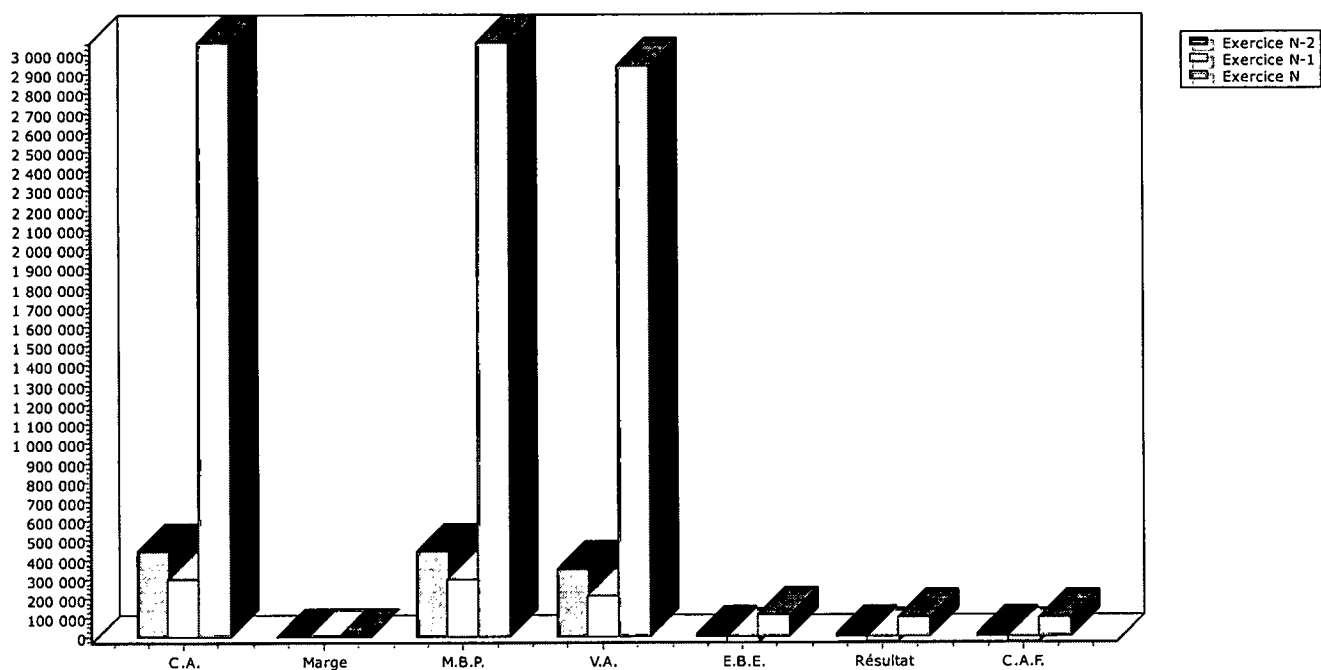
Chiffre d'affaires	3 059 123,73	100,00
Marge commerciale	0,00	
Marge brute de production	3 059 123,73	100,00
Total marges	3 059 123,73	100,00
Autres charges externes	120 268,69	3,93
Valeur ajoutée produite	2 938 855,04	96,07
Subventions d'exploitation	0,00	
Impôts, taxes sur rémunérations	85,20	
Autres impôts et taxes	0,00	
Salaires et traitements	2 629 653,27	85,96
Charges sociales	192 446,43	6,29
Excédent brut d'exploitation	116 670,14	3,81
Reprises sur amort. et provisions	0,00	
Autres produits gestion courante	29,70	
Transfert charges d'exploitation	0,00	
Dotations aux amort., dépréc. et prov.	2 831,48	0,09
Autres charges gestion courante	4,12	
Résultat d'exploitation	113 864,24	3,72
Produits financiers	0,00	
Charges financières	271,67	0,01
Produits exceptionnels	6 045,36	0,20
Charges exceptionnelles	4 943,06	0,16
Participation des salariés	0,00	
Impôts sur les bénéfices	15 430,00	0,50
RESULTAT DE L'EXERCICE	99 264,87	3,24

Cabinet

ACTIF CONSEIL PERPIGNAN

Chiffres clés de l'entreprise

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	N/N-1	31/12/2019
Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires	3 059 124	301 298	2 757 826	915,32	442 036
Marge commerciale <i>% sur vente de marchandises</i>					
Marge brute de production <i>% sur production</i>	3 059 124 100,00	301 298 100,00	2 757 826	915,32	442 036 100,00
Valeur ajoutée <i>% sur CA</i>	2 938 855 96,07	213 120 70,73	2 725 735	N/S	349 108 78,98
Excédent brut d'exploitation <i>% sur CA</i>	116 670 3,81	(30 020) -9,96	146 690	-488,6	18 483 4,18
Résultat net comptable <i>% sur CA</i>	99 265 3,24	(23 770) -7,89	123 035	-517,6	16 696 3,78
Capacité d'autofinancement	102 096	(23 103)	125 200	-541,9	17 363
Besoin en fonds de roulement <i>Nombre de jours de CA</i>	60 125 7,08	(10 045) (12,00)	70 170	-698,5	(16 473) (13,42)
Rotations (en jours) - Stock marchandises - Stock produits finis - Crédit fournisseurs - Crédit clients					
	273,28 38,04	129,19 37,23			130,76 45,92



Détail de l'Actif

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	640,00	0,13	971,48	1,07	(331,48)	-34,12
Autres immobilisations corporelles			331,48	0,36	(331,48)	-100,00
2183000000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	2 000,00	0,40	2 000,00	2,20		
2818300000 AMORT MAT BUR INFORM	(2 000,00)	-0,40	(1 668,52)	-1,84	(331,48)	-19,87
Autres immobilisations financières	640,00	0,13	640,00	0,70		
2750000000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	640,00	0,13	640,00	0,70		
TOTAL III - Actif Circulant NET	495 421,59	99,87	89 894,43	98,93	405 527,16	451,11
Créances clients et comptes rattachés	387 853,81	78,19	31 162,92	34,30	356 690,89	N/S
041D COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS	387 853,81	78,19	31 162,92	34,30	356 690,89	N/S
Autres créances	51 770,87	10,44	7 067,22	7,78	44 703,65	632,55
040D COLLECTIF FOURNISSEURS DEBITEURS	101,41	0,02			101,41	
4250000000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	800,00	0,16			800,00	
4251000000 SALAIRES A RECUPRER	1 015,06	0,20	2 811,40	3,09	(1 796,34)	-63,89
4310000000 MSA GRAND SUD			3 182,68	3,50	(3 182,68)	-100,00
4456600000 TVA DEDUCTIBLE ABS 20%	10 911,40	2,20	893,14	0,98	10 018,26	N/S
4458000000 TVA A REGULARISER	38 138,00	7,69			38 138,00	
4458600000 TVA S/FACT NON PARVENUES	544,00	0,11	180,00	0,20	364,00	202,22
4487000000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR	261,00	0,05			261,00	
Disponibilités	55 767,66	11,24	51 618,02	56,81	4 149,64	8,04
5121000000 CREDIT AGRICOLE	55 767,66	11,24	51 618,02	56,81	4 149,64	8,04
Charges constatées d'avance	29,25	0,01	46,27	0,05	(17,02)	-36,78
4860000000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	29,25	0,01	46,27	0,05	(17,02)	-36,78
TOTAL DU BILAN ACTIF	496 061,59	100,00	90 865,91	100,00	405 195,68	445,93

Détail du Passif

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	108 680,80	21,91	9 395,93	10,34	99 284,87	N/S
Capital Social ou individuel	1 680,00	0,34	1 660,00	1,83	20,00	1,20
1013000000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	1 680,00	0,34	1 660,00	1,83	20,00	1,20
Réserve légale	1 540,00	0,31	1 540,00	1,69		
1061000000 RESERVE LEGALE	1 540,00	0,31	1 540,00	1,69		
Réserves statutaires ou contractuelles	29 966,05	6,04	29 966,05	32,98		
1063000000 RESERVES STATUT. OU CONTRACTUE	29 966,05	6,04	29 966,05	32,98		
Report à nouveau	(23 770,12)	-4,79			(23 770,12)	
1190000000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITE	(23 770,12)	-4,79			(23 770,12)	
Résultat de l'exercice	99 264,87	20,01	(23 770,12)	-26,16	123 034,99	517,60
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions	2 500,00	0,50			2 500,00	
Provisions pour risques	2 500,00	0,50			2 500,00	
1511000000 PROVISIONS POUR LITIGES	2 500,00	0,50			2 500,00	
TOTAL IV - Total des dettes	384 880,79	77,59	81 469,98	89,66	303 410,81	372,42
Emprunts et dettes financières divers	5 351,67	1,08	33 148,44	36,48	(27 796,77)	-83,86
1650010000 APPORT C/C EARL MA CHAUMIERE			1 350,00	1,49	(1 350,00)	-100,00
1650120000 APPORT C/C PLAISANCE EARL	2 000,00	0,40	2 000,00	2,20		
1650140000 APPORT C/C EARL DE LA LAGUE	1 500,00	0,30	1 500,00	1,65		
1650170000 APPORT C/C EARL LES COQUELICOT			750,00	0,83	(750,00)	-100,00
1650190000 APPORT C/C EARL DE PICHOTTE	160,00	0,03	160,00	0,18		
1650200000 APPORT C/C POLONI JEAN JACQUES	270,00	0,05	270,00	0,30		
1650210000 APPORT C/C EARL MERCERON			500,00	0,55	(500,00)	-100,00
1650220000 APPORT C/C EARL PONT ROMAIN			900,00	0,99	(900,00)	-100,00
1651000000 EARL DU COMMUNAU	700,00	0,14	700,00	0,77		
1651100000 APPORT C/C KWS FRANCE			24 568,44	27,04	(24 568,44)	-100,00
1651200000 APPORT C/C RUFFONI STEPHANE	450,00	0,09	450,00	0,50		
4558600000 C/C INTERETS COURUS	271,67	0,05			271,67	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 742,53	21,72	31 642,60	34,82	76 099,93	240,50
040C COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEUR	96 374,78	19,43	22 458,85	24,72	73 915,93	329,12
4081000000 FOURNISSEURS F.N.P	11 367,75	2,29	9 183,75	10,11	2 184,00	23,78
Dettes fiscales et sociales	271 761,86	54,78	14 184,97	15,61	257 576,89	N/S
4210000000 PERSONNEL : REMUNERATIONS DUES	99 458,05	20,05	1 428,91	1,57	98 029,14	N/S
4212000000 SALARIES CHEQUES NON ENCAISSES	105,91	0,02			105,91	
4282000000 DETTES PROVISIO. POUR CONGES P	87,43	0,02			87,43	
4311000000 MSA DORDOGNE LOT ET GARONNE	20 599,66	4,15	3 943,37	4,34	16 656,29	422,39
4315100000 AGRICA PREV+RETRAITE CADRE	2 376,30	0,48			2 376,30	
4315300000 AXA/ LSN PREV SANTE/SFP	14 370,81	2,90	165,87	0,18	14 204,94	N/S
4374000000 MUTUELLES	946,08	0,19			946,08	
4382000000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	31,97	0,01			31,97	
4421000000 PRELEVEMENT S A LA SOURCE (IR)	363,64	0,07	91,26	0,10	272,38	298,47
4440000000 ETAT IMPOT/BENEFICES	15 430,00	3,11			15 430,00	
4455100000 TVA A DECAISSER	53 250,00	10,73	1 016,00	1,12	52 234,00	N/S
4457100000 TVA VENTES 20 %	64 639,77	13,03	4 780,13	5,26	59 859,64	N/S
4486320000 FORMATION P.C OCAPAT	102,24	0,02	2 759,43	3,04	(2 657,19)	-96,29
Autres dettes	24,73		2 493,97	2,74	(2 469,24)	-99,01

Détail du Passif

		01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
041C	COLLECTIF CLIENTS CREDITEURS		24,73	2 493,97	2,74	(2 469,24)	-99,01
TOTAL DU BILAN PASSIF			496 061,59 100,00	90 865,91 100,00		405 195,68 445,93	

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	mois	mois
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 059 124	100,00	301 298	100,00	442 036	100,00		
Ventes de marchandises								
- Achats de marchandises								
- Variation stocks de marchandises								
MARGE COMMERCIALE (a)								
Production vendue	3 059 124	100,00	301 298	100,00	442 036	100,00		
+ Variation production stockée								
+ Production immobilisée								
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 059 124	100,00	301 298	100,00	442 036	100,00		
- Achats stockés approvisionnement								
- Variation des stocks et approvisionnement								
- Achats de sous-traitance directe								
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	3 059 124	100,00	301 298	100,00	442 036	100,00		
MARGES (Commerciale + Production)	3 059 124	100,00	301 298	100,00	442 036	100,00		
- Achats non stockés (c)	419	0,01	468	0,16	744	0,17		
- Autres charges externes (c)	119 850	3,92	87 710	29,11	92 184	20,85		
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	120 269	3,93	88 178	29,27	92 928	21,02		
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	2 938 855	96,07	213 120	70,73	349 108	78,98		
+ Subventions d'exploitation					2 161	0,49		
- Impôts, taxes sur rémunérations	85		2 300	0,76	3 746	0,85		
- Autres impôts et taxes					134	0,03		
- Salaires et traitements	2 629 653	85,96	231 100	76,70	292 687	66,21		
- Charges sociales	192 446	6,29	9 740	3,23	36 219	8,19		
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	116 670	3,81	(30 020)	-9,96	18 483	4,18		
+ Reprises sur amortissements et provisions								
+ Autres produits d'exploitation	30		109	0,04	4			
+ Transfert de charges d'exploitation								
- Dotations aux amort., dépréciations et prov.	2 831	0,09	667	0,22	667	0,15		
- Autres charges de gestion courante	4		19	0,01	2			
RÉSULTAT EXPLOITATION	113 864	3,72	(30 597)	-10,15	17 819	4,03		
Bénéfice-perte sur opérations en commun								
+ Produits financiers								
- Charges financières	272	0,01						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	113 593	3,71	(30 597)	-10,15	17 819	4,03		
Produits exceptionnels	6 045	0,20	6 826	2,27				
- Charges exceptionnelles	4 943	0,16						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 102	0,04	6 826	2,27				
- Participation des salariés								
- Impôts sur les bénéfices	15 430	0,50			1 123	0,25		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	99 265	3,24	(23 770)	-7,89	16 696	3,78		

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Chiffre d'Affaires	3 059 123,73	100,00	301 297,77	100,00	2 757 825,96	915,32
Marge commerciale						
Production vendue	3 059 123,73	100,00	301 297,77	100,00	2 757 825,96	915,32
7060000000 PRESTATIONS DE SERVICES	3 058 803,03	99,99	301 297,77	100,00	2 757 505,26	915,21
7080000000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	320,70	0,01			320,70	
Production de l'exercice	3 059 123,73	100,00	301 297,77	100,00	2 757 825,96	915,32
Marge brute de production	3 059 123,73	100,00	301 297,77	100,00	2 757 825,96	915,32
MARGES (Commerciale + Production)	3 059 123,73	100,00	301 297,77	100,00	2 757 825,96	915,32
Achats non stockés matières et fournitures	418,73	0,01	467,84	0,16	(49,11)	-10,50
6061000000 FOURNITURES NON STOCK. EAU, EN	368,73	0,01	387,84	0,13	(19,11)	-4,93
6064000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	50,00				50,00	
6064200000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES			80,00	0,03	(80,00)	-100,00
Autres charges externes	119 849,96	3,92	87 709,92	29,11	32 140,04	36,64
6131000000 LOCATION PHOTOCOPIEURS	399,96	0,01	399,96	0,13		
6132000000 LOCATIONS IMMOBILIERES	1 486,62	0,05	7 287,48	2,42	(5 800,86)	-79,60
6140000000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPRO.			1 176,00	0,39	(1 176,00)	-100,00
6160000000 PRIMES D'ASSURANCE	3 050,64	0,10	700,80	0,23	2 349,84	335,31
6161100000 ASSURANCE PHOTOCOPIEUR			96,00	0,03	(96,00)	-100,00
6161300000 ASSURANCE MULTIRISQUE BUREAUX	344,24	0,01	333,03	0,11	11,21	3,37
6181000000 SERVICES EXTÉRIEURS - DIVERS			10 997,88	3,65	(10 997,88)	-100,00
6226000000 HONORAIRES	12 220,00	0,40	8 900,00	2,95	3 320,00	37,30
6227000000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	445,85	0,01	227,36	0,08	218,49	96,10
6231000000 ANNONCES ET INSERTIONS	110,30		99,62	0,03	10,68	10,72
6251300000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS			48,00	0,02	(48,00)	-100,00
6262500000 TELEPHONE	831,52	0,03	907,53	0,30	(76,01)	-8,38
6270000000 SERVICES BANCAIRES C.A			95,66	0,03	(95,66)	-100,00
6271000000 FRAIS CREDIT AGRICOLE SUD MED	51,60				51,60	
6280000000 ADHESIONS			2 056,60	0,68	(2 056,60)	-100,00
6281000000 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS, .	2 050,00	0,07			2 050,00	
6282000000 PRESTATIONS GEXTERNA	98 422,00	3,22	54 384,00	18,05	44 038,00	80,98
6282100000 PRESTATIONS JURIDIQUE	437,23	0,01			437,23	
Valeur ajoutée produite	2 938 855,04	96,07	213 120,01	70,73	2 725 735,03	N/S
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération	85,20		2 299,53	0,76	(2 214,33)	-96,29
6313000000 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CO	85,20		2 299,53	0,76	(2 214,33)	-96,29
Salaires et traitements	2 629 653,27	85,96	231 099,84	76,70	2 398 553,43	N/S
6410000000 REMUNERATION DU PERSONNEL	2 627 969,29	85,91	229 811,64	76,27	2 398 157,65	N/S
6412000000 CONGES PAYES	87,43				87,43	
6414000000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	1 044,09	0,03			1 044,09	
6414100000 INDEMNITES JOURNALIERES	552,46	0,02			552,46	
6414103000 INDEMNITES REST/PANIER MEZ			1 288,20	0,43	(1 288,20)	-100,00
Charges sociales	192 446,43	6,29	9 740,42	3,23	182 706,01	N/S
6451100000 MSA DORDOGNE LOT ET GARONNE	172 481,84	5,64	7 509,95	2,49	164 971,89	N/S
6452000000 PREVOYANCE N.C	13 321,94	0,44	2 230,47	0,74	11 091,47	497,27
6452100000 RETRAITE SUPP CADRES	1 647,33	0,05			1 647,33	
6452200000 PREVOYANCE CADRE AGRCIA	3 524,52	0,12			3 524,52	
6454000000 MUTUELLES	1 438,83	0,05			1 438,83	
6458000000 PROV CHARGES SOC. S/C.P	31,97				31,97	

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Excédent brut d'exploitation	116 670,14	3,81	(30 019,78)	-9,96	146 689,92	488,64
Autres produits d'exploitation	29,70		108,99	0,04	(79,29)	-72,75
7580000000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	29,70		108,99	0,04	(79,29)	-72,75
Dotations aux amortissements et provisions	2 831,48	0,09	666,67	0,22	2 164,81	324,72
6811200000 DOT AMORT S/IMMO CORPORELLES	331,48	0,01	666,67	0,22	(335,19)	-50,28
6815000000 Dot.prov. risques et charges	2 500,00	0,08			2 500,00	
Autres charges de gestion courante	4,12		19,04	0,01	(14,92)	-78,36
6580000000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	4,12		19,04	0,01	(14,92)	-78,36
Résultat d'exploitation	113 864,24	3,72	(30 596,50)	-10,15	144 460,74	472,15
Charges financières	271,67	0,01			271,67	
6615000000 INTERETS COMPTES COURANT	271,67	0,01			271,67	
Résultat courant avant impôts	113 592,57	3,71	(30 596,50)	-10,15	144 189,07	471,26
Produits exceptionnels	6 045,36	0,20	6 826,38	2,27	(781,02)	-11,44
7718000000 AUTRES PROD EXCEP S/OP GESTION			6 692,38	2,22	(6 692,38)	-100,00
7720000000 PRODUITS SUR EX ANTERIEUR			134,00	0,04	(134,00)	-100,00
7780000000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 045,36	0,20			6 045,36	
Charges exceptionnelles	4 943,06	0,16			4 943,06	
6780000000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 943,06	0,16			4 943,06	
Résultat exceptionnel	1 102,30	0,04	6 826,38	2,27	(5 724,08)	-83,85
Impôts sur les bénéfices	15 430,00	0,50			15 430,00	
6950000000 IMPOTS S/ BENEFICES	15 430,00	0,50			15 430,00	
Résultat de l'exercice	99 264,87	3,24	(23 770,12)	-7,89	123 034,99	517,60

Etats fiscaux



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE AGEN RUE RENE BONNAT 47921 AGEN CEDEX 9	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION	SAS GPT EMPL D'ALBRET 4 place Henri Birac 47200 MARMANDE	
Identification du destinataire		
		B ACTIVITÉ
	83407127600044	Activités exercées (souligner l'activité principale) :
	Insp. IFU N° dossier N° Siret	MISE A DISPO DE SALARIES
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	36 649	Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%				
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art. 238 quindecies		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la déense art. 44 terdecies ☐		
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI Si oui, indication du logiciel utilisé **SAGE 50**

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné	
Nom, adresse, téléphone :	
- Professionnel de l'expertise comptable :	ACTIF CONSEIL PERPIGNAN
- Conseil :	1 RUE HENRY LE CHATELIER 66100 PERPIGNAN
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :	0468669090
N° d'agrément	

A MARMANDE le 13052022 Signature et qualité du déclarant **ACTIM RESEAU** Président

SAS GPT EMPL D'ALBRET
31122021

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS GPT EMPL D'ALBRET**
et Date de clôture de l'exercice **31122021**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS GPT EMPL D'ALBRET	83407127600044	7830Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
4 place Henri Birac		
47200 MARMANDE		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	114 695
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	39 926
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	38 120

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	36 649

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EML D'ALBRET		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 4 place Henri Birac		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 3 4 0 7 1 2 7 6 0 0 0 4 4		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122021					
		N-1 31122020					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 000	331	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BC			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	640	640	
TO TAL (II)		BJ	BK	2 640	640	971	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	387 854	31 163	
		Autres créances (3)	BZ	CA	51 771	7 067	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	55 768	51 618		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	29	46		
	TOTAL (III)	CJ	CK	495 422	89 894		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	498 062	2 000	496 062	90 866
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS GPT EMPL D'ALBRET			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 680)	DA	1 680	1 660
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 540	1 540
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	29 966	29 966
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DH	(23 770)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	99 265	(23 770)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	108 681	9 396
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 500	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	2 500	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	5 352	33 148
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	107 743	31 643
	Dettes fiscales et sociales	DY	271 762	14 185
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	25	2 494
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	384 881	81 470
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	496 062	90 866
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	384 881	81 470
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EML D'ALBRET							Néant ☐ *			
		Exercice N					Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF				
		FG	3 059 124	FH		FI	3 059 124	301 298		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 059 124	FK		FL	3 059 124	301 298		
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP				
	Autres produits (I) (11)					FQ	30	109		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 059 153	301 407	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS			
	Variation de stock (marchandises) *						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	120 269	88 178	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	85	2 300	
	Salaires et traitements *						FY	2 629 653	231 100	
	Charges sociales (10)						FZ	192 446	9 740	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Sur immobilisations} \quad \left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements *} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right. \\ \text{Sur actif circulant : dotations aux provisions *} \\ \text{Pour risques et charges : dotations aux provisions} \end{array} \right.$						GA	331	667
								GB		
								GC		
	Autres charges (12)						GD	2 500		
							GE	4	19	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 945 289	332 003	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	113 864	(30 597)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	272		
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	272			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(272)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	113 593	(30 597)		

Désignation de l'entreprise SAS GPT EML D'ALBRET										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		6 826	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	6 045		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	6 045	6 826	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	4 943		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	4 943		
4 - RES ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	1 102	6 826	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	15 430		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	3 065 199	308 233	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 965 934	332 003	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	99 265	(23 770)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6							obligatoires A9				
		dont cotisations facultatives Madelin A7						dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Régularisation comptes de tiers										4 943		6 045	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS GPT EMPL D'ALBRET										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	(Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	(Dont Composants	M3	KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 000	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	2 000	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	640	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	640	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	2 640	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		4			
				1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	2 000	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	2 000	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	640	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	640	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	2 640	ØM		

5 bis

**TABEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS GPT EMPL D'ALBRET**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EMLP D'ALBRET										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 669	QM	331	QN		QO	2 000	
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II		QU	1 669	QV	331	QW		QX	2 000	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	1 669	ØP	331	ØQ		ØR	2 000	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARÉES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Désignation de l'entreprise : **SAS GPT EML D'ALBRET**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EML D'ALBRET										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	640	UV		UW	640				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	387 854		387 854						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 815		1 815						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	49 593		49 593						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	261		261						
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	101		101						
	Charges constatées d'avance		VS	29		29						
	TOTAUX			VT	440 294	VU	439 654	VV	640			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d' 1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	5 080		5 080						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	107 743		107 743						
Personnel et comptes rattachés			8C	99 651		99 651						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	38 325		38 325						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	15 430		15 430						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	117 890		117 890						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	466		466						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	272		272						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	25		25						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	384 881	VZ	384 881						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EMPL D'ALBRET				Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122021			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 99 265			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						17 15 430		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*						WO			
		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	XR		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR 114 695			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)						WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						I6		
	Majoration d'amortissement *						WZ		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	XA		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	ZX		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	ZY		
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XD		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XF		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulatrice de conduite		YH			
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				XG		
Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	YD
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				Y2
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI 114 695	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						39 926	XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		74 769	0		

Désignation de l'entreprise SAS GPT EMPL D'ALBRET		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	39 926	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	39 926	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	119	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EML D'ALBRET										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(23 770)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	(23 770)						
TOTAL I			ØF	(23 770)	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(23 770)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT							
		- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 1 487				XQ	1 887	8 863					
		- Personnel extérieur à l'entreprise				YU							
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	12 666	9 127					
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV							
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	105 716	70 187					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	120 269	88 178						
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW							
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	85	2 300					
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	85	2 300					
DIVERS	T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	611 825						
		- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	21 665						
		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *				ØB	2 627 969						
		- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS							
		- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,00 %	%					
		- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
	REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO							
		Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ											

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS GPT EMPL D'ALBRET**Néant ☒ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		①	②	③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements *	⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19% (1) ⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EEMPL D'ALBRET		Néant ☒				
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N - 1					
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
N - 9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS GPT EML D'ALBRET**

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ❸	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❸		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme N - 3					
subies au N - 4 cours des					
dix exercices N - 5 antérieurs					
(montants N - 6 restant à					
déduire à la N - 7 clôture du					
dernier N - 8 exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFiP N° 2059-D 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EMPL D'ALBRET					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GPT EML D'ALBRET		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012021 et clos le : 31122021		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	134
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 059 124
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	3 059 124
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	30
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	30
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	419
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	117 963
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	118 386
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 2 940 767
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 83407127600044

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GPT EEMPL D'ALBRET

ADRESSE (voie) 4 place Henri Birac

CODE POSTAL 47200

VILLE MARMANDE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 54

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 150

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 18

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 18

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ACTIM RESEAU

N° SIREN (si société établie en France) 831343090 % de détention 57,74 Nb de parts ou actions 97

Adresse : N° 8 Voie RUE PIERRE RAMEIL

Code postal 66000 Commune PERPIGNAN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 83407127600044

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GPT EMPL D'ALBRET

ADRESSE (voie) 4 place Henri Birac

CODE POSTAL 47200 VILLE MARMANDE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SCIC SAS GE D'ALBRET

SCIC SAS au capital de 1 680 euros

Siège social : 4 Place Henri Birac

47200 MARMANDE

RCS d'AGEN n°834 071 276

PROCES-VERBAL CONSTATANT LA CONSULTATION ECRITE

L'an deux mille vingt-deux,

Le 21 juin,

Les associés de la société SCIC SAS GE D'ALBRET ont été sollicités par le Président pour émettre un vote par correspondance.

Par le présent acte, le président certifie que :

Conformément à l'Ordonnance n°2020-318 et 2020-321 du 25 mars 2020, prorogé par le Décret 2020-925 du 29 juillet 2020, le Président a consulté par écrit les actionnaires sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2021
- Affectation du résultat.

A cette fin, il a été adressé le 2 juin 2022 à l'ensemble des actionnaires le rapport de gestion, le texte des résolutions, et un bulletin de vote.

Les actionnaires ont été priés de renvoyer leur bulletin de vote au plus tard le 20 juin 2022.

Les résolutions figurant à l'ordre du jour ont été soumises à l'approbation de chacun des actionnaires.

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2021

L'assemblée générale approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 99 265 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Le président certifie que

Ont voté pour : 10

Ont voté contre :

Se sont abstenus : 1

En conséquence, cette Résolution est adoptée.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter au déficit antérieur une partie du bénéfice de l'exercice 2021 d'un montant de 99 265 Euros, soit pour 23 770.12 au compte 'report à nouveau débiteur'.

- Au report à nouveau débiteur pour 23 770.12 Euros ;

Le reste est affecté au compte 'réserves statutaires'

- A la réserve statutaire pour 75 494.88 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Le président certifie que

Ont voté pour : 10

Ont voté contre :

On Se sont abstenus : 1

En conséquence, **cette Résolution est adoptée**

Par suite, il est constaté que ces résolutions sont régulières et définitives.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence,

Le Président

ACTIM RESEAU – Représenté par
Jean Jacques LOUBET

